

N° 2019/M2/09

MUZIONI
(CÙ DUMANDA D'ESAMI PRIURITARIU)

- DIPUSITATA DA : U GRUPPU « *CUSTRUIMU L'AVVENE* »
- UGHJETTU : *EFFICACITE DE LA POLITIQUE DE L'ETAT EN MATIERE D'INVESTIGATIONS CONCERNANT LES CRIMES DE SANG EN CORSE*

VU le Rapport d'Activité 2018 des Services de l'Etat en Corse ;

CONSIDERANT le nombre important de victimes d'homicides volontaires en Corse depuis les années 2000 ;

CONSIDERANT les taux de résolutions de ces crimes comme étant de 85% en France et de moins de 1% en Corse ;

CONSIDERANT chaque vie fauchée comme une perte intolérable et inestimable pour les familles des victimes, leur entourage ainsi que pour la Corse ;

CONSIDERANT le rendu de la Justice comme vecteur inaliénable et indispensable de Liberté et d'Equité ;

CONSIDERANT l'Etat comme unique responsable de cette situation au regard de ses compétences régaliennes propres ;

CONDIDERANT l'inefficacité des juridictions d'exception, qui a favorisé le développement du crime organisé et les dérives associées à son fonctionnement ;

CONSIDERANT le ratio forces de sécurité par habitant à un policier ou gendarme pour cents habitants, soit le double de la moyenne en France continentale, plaçant la Corse au premier rang dans ce domaine ;

CONSIDERANT les moyens financiers et matériels alloués à ces forces de sécurité plus élevés que leurs homologues continentaux ;

L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTÙ DI A CORSICA

PREND ACTE du faible taux de résolution des enquêtes concernant les homicides en Corse ;

PREND ACTE de l'échec de l'Etat dans l'exercice de sa mission régaliennne ;

S'INTERROGE du manque de justificatifs de l'Etat quant à cette absence de résultats, malgré des moyens déployés colossaux et la sur-représentation des forces de sécurité en Corse ;

DEMANDE à l'Etat d'assumer pleinement ses compétences régaliennes ;

DEMANDE à l'Etat de réviser l'organisation judiciaire dans l'île afin de mieux lutter face à une mafia organisée.